



**PRÉFET
DE LA MEUSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Le Directeur Départemental
des Territoires**

Bar-le-Duc, le

21 JUIL. 2023

Monsieur le Président,

J'accuse réception de votre demande de recours gracieux en date du 26 juin 2023, relatif à l'arrêté préfectoral n°9052-2022 du 1^{er} juin 2022 et concernant les prescriptions spécifiques applicables à votre système d'assainissement des eaux usées de Revigny sur Ornain.

Il concerne l'opération suivante :

demande de diminution de la charge de référence du poste de refoulement "SARRAIL"

Le silence gardé par l'administration pendant une durée supérieure à deux (2) mois à compter de la date du présent courrier emporte décision implicite de rejet de votre demande conformément à l'article R. 421-2 du code de justice administrative.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération très distinguée.

Pour le Directeur Départemental des
Territoires et par délégation
La cheffe du service environnement,



Stéphanie MATHIS

Communauté de communes
du Pays de Revigny sur Ornain
2 place Pierre Gaxotte
55800 revigny sur Ornain

Tél : 03.29.79.92.11
Mél : sylviane.maucotel@meuse.gouv.fr
Direction Départementale des Territoires de la Meuse
14 rue Antoine Durenne - CS 10501 - 55012 Bar le Duc Cedex